



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais médicaux

Question écrite n° 47466

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur les conséquences du non-remboursement par les caisses d'assurance maladie des actes effectués et nécessaires pour l'obtention d'un certificat médical attestant des capacités physiques. Ce type de certificat est obligatoire pour l'inscription d'enfant en club sportif mais aussi en centre de vacances. Le coût supporté intégralement par les parents engendre pour les familles nombreuses et modestes un montant parfois important eu égard à leurs ressources. Ce fait entrave leur inscription en centre de vacances, les privant de leurs bienfaits. En conséquence, elle lui demande de prendre les dispositions nécessaires au remboursement de ce type d'acte.

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47466

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 350